

## PROCÈS VERBAL

### Réunion régulière mensuelle Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick Mardi 20 avril 2021

Présents : Maire, Janice E Savoie  
Greffière : Carole Tremblay  
Conseillers : Louise Raymond, Réginald Lurette, Carole Doyle, Josée Nancy Pitre

Public : Raymond Mallais, Guillaume Deschênes-Thériault, Denis Couturier, Guy Fournier, Huguette Fournier, Cédric Leonard, Lionel Couturier, Roger Huard.  
La réunion est diffusée en direct sur la page facebook municipale

#### 1. Ouverture de la réunion

Madame le maire souhaite la bienvenue à tous.

#### 2. Vérification du Quorum

Madame la Greffière confirme qu'il y a quorum.

#### 3. Déclaration de conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt

#### 4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par **Carole Doyle** et appuyé par **Louise Raymond** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adopté à l'unanimité.

#### 5. Adoption du procès-verbal

Il est proposé par **Réginald Lurette** et appuyé par **Josée Nancy Pitre** que le procès-verbal de la réunion régulière du 23 mars 2021 soit adopté tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

#### 6. Affaires découlant du procès-verbal

Aucune affaire découlant du procès-verbal

#### 7. Rapports :

Maire : Madame le maire mentionne que le 2 et 9 mars, rencontre avec l'urbanisme pour le dossier du garage sur la rue de l'école. 16 mars, réunion publique. 17 mars, réunion avec l'urbanisme concernant le garage sur la rue de l'École. 18 mars, rencontre Zoom avec les comptables pour les états financiers. 23 mars rencontre pour la réforme de la santé. Le 24 mars, rencontre avec la CSR pour la position des élus du Restigouche sur la réforme de la santé. La CSR exige un directeur dans chaque hôpital du NB et l'ouverture du service d'obstétrique à l'hôpital de Campbellton. Le 25 mars, plan provincial pour la santé. 27 mars, réunion pour le

musée à la Salle du Citoyen. 28 mars, rencontre avec les pompiers. Le 30 mars, rencontre avec Marcel Chamberland et le député provincial sur le projet du sentier des moulins.

Madame le maire mentionne que beaucoup d'intervention se fait pour la rue Notre-Dame. Le coût du projet est très élevé. On attend un engagement financier de la province. La route 17 est une route provinciale, donc la province est responsable du dessus et la Municipalité est responsable du dessous (eau/égout). Madame le maire fait la lecture d'une lettre reçue du ministère de la justice et de la santé publique qui mentionne ceci : *nous avons bien reçu votre courriel du 11 mars dernier concernant les vieux réseaux d'aqueduc et d'égouts situé le long de la route 17 à Kedgwick au NB. Il m'a été confirmé que des fonctionnaires du ministère ont réaliser une évaluation de santé publique et ont formulé des recommandations positive à la SDR, qui relève de mon collègue, qui a reçu une copie de la présente communication.* Madame le maire mentionne qu'elle fera un suivi concernant ce dossier au courant de la semaine à venir.

Une réunion ZOOM s'est tenue avec l'AFMNB sur la réforme de la gouvernance locale. Dossier très complexe. Aucune décision de prise encore.

Madame le maire soulève son inquiétude sur les changements apportés à la loi sur l'administration du code du bâtiment pour les bâtiments accessoires. Elle dénonce vivement la façon que les décisions ont été prises, sans consultation de la part des gouvernements municipaux, c'est inacceptable. Plusieurs maires du Restigouche s'oppose à ces changements.

Madame le maire termine son rapport par un bilan des dossiers et projets véhiculés au cours des cinq dernières années par le conseil municipal (voir annexe).

Directeur général : Madame la directrice fait la lecture de son rapport (Voir annexe).

## 8. **Motions et résolutions**

**Proposition #2021-19** : Nouveau pompier

ATTENDU QUE la Communauté rurale de Kedgwick a reçu une application pour pompier volontaire;

ATTENDU QUE le chef pompier et la directrice générale ont examiné la demande;

ATTENDU QU'UNE rencontre s'est tenue avec le postulant, le chef pompier, l'assistant-chef pompier et la directrice générale;

ATTENDU QUE le postulant a démontré les qualités et l'engagement pour devenir un pompier volontaire au sein de la Brigade d'incendie de Kedgwick et sous la recommandation du chef pompier;

Il est proposé par **Josée Nancy Pitre** et appuyé par **Réginald Lurette** que la Communauté rurale de Kedgwick accepte Amélie Dubé comme pompier volontaire au sein de la Brigade d'incendie de Kedgwick. Adopté à l'unanimité.

**Proposition #2021-20 :** Vente du Tracteur Ford (1974)

ATTENDU QU'UN appel d'offre pour la mise en vente du tracteur de marque Ford a été publié du 22 mars au 6 avril dernier;

ATTENDU QUE nous avons reçu six (6) soumissions;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le jour même à 14h30, devant public;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toutes les soumissions reçues;

Il est proposé par **Carole Doyle** et appuyé par **Louise Raymond** que la Communauté rurale de Kedgwick accepte l'offre de Monsieur Stéphane Desjardins pour l'achat du tracteur Ford 1974 au montant de 4000 \$. Adopté à l'unanimité.

**Proposition # 2021-21 :** Ouverture et contrat Appel d'offre – Travaux d'aqueduc et voirie

ATTENDU QU'UN appel d'offre pour des travaux d'aqueducs et de voirie dans les anciennes limites du Village de Kedgwick a été publié le 9 avril dernier;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer les appels d'offre est le 29 avril, 16h;

ATTENDU QUE les appels d'offre seront ouverts le jour même devant public;

ATTENDU QUE la situation et l'incertitude en vigueur dans des zones du Nord-Ouest vont avoir des incidences sur les élections municipales et l'entrée en fonction du nouveau conseil;

ATTENDU QUE selon l'article 56(1) de la loi sur la gouvernance locale, pendant la période comprise entre la date de l'élection générale et celle de la première réunion du conseil nouvellement élu, le conseil sortant ne peut être parti à une entente, un accord, un contrat ou à tout autre document quel qu'il soit;

Il est proposé par **Réginald Lurette** et appuyé par **Carole Doyle** que devant l'incertitude qui sévit présentement quant à la période où le nouveau conseil sera en mesure d'être opérationnel et sur les opérations journalières municipales qui doivent se poursuivre, la décision sur le choix du contracteur sera prise lors d'une réunion extraordinaire qui se tiendra le 4 mai 2021. Adopté à l'unanimité.

Madame le maire invite les conseillers élus par acclamation de venir comme auditeur à l'ouverture des soumissions.

Madame la conseillère Pitre demande, vu le contexte des élections, le conseil sortant demeure en poste jusqu'à quel moment.

Madame le maire fait la lecture de la loi sur la gouvernance locale, qui mentionne qu'entre la journée de l'élection et la journée de l'assermentation du nouveau conseil, le conseil sortant continue d'exercer ses pouvoirs, mais ne peut prendre, modifier ou abroger un arrêté en vertu de la présente loi ou de toute autre loi. Contracter des emprunts ou des paiements, sauf ceux déjà en cours.

## **Examen des objections écrites à l'arrêté 19-2021**

En vertu de l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil a donné avis sur le site Web municipal pour une période d'au moins 21 jours, déclarant son intention d'examiner la question de la prise du projet d'Arrêté N° 19-2021, « Un arrêté pour modifier l'Arrêté N° 19-2017 du Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick ».

Le projet d'Arrêté N° 19-2021 a été mis à la disposition du public pour consultation à l'édifice municipal et sur le site Web municipal lors de l'affichage de l'avis.

Ce soir, le Conseil entendra et examinera les oppositions écrites formulées à l'encontre du projet d'Arrêté N° 19-2021.

Madame le maire demande à la Greffière si nous avons reçu des objections écrites. Madame la Greffière répond qu'aucune objection n'a été reçue.

Une réunion extraordinaire du Conseil est prévue le 4 mai 2021 à 19h00 pour entendre et examiner les dernières objections écrites soumises conformément à l'article 111 de la *Loi sur l'urbanisme*. Les objections écrites seront acceptées jusqu'à 17h00, le 4 mai inclusivement. Elles doivent être adressées à Carole Tremblay, Greffière.

### **9. Tour de table**

**Louise Raymond** : Madame Raymond mentionne qu'elle est fière du travail que le conseil en place a accompli. Elle remercie Madame le maire, ses collègues conseillers, les employés ainsi que les citoyens d'avoir contribué, à faire des cinq dernières années, une expérience des plus enrichissante. Elle félicite les conseillers élus par acclamation et leurs souhaitent bonne chance pour leur mandat.

**Josée Nancy Pitre** : Madame Pitre mentionne que Kedgwick s'est construit au fil des gens qui se sont impliqués. Il y a beaucoup de choses à apprendre du monde municipal. Elle félicite les nouveaux élus et leur souhaite bonne chance.

**Carole Doyle** : Madame Doyle souhaite le bonsoir à tous. Elle remercie ses collègues et Madame le maire.

**Réginald Lurette** : Monsieur Lurette souhaite le bonsoir à tous. Il mentionne avoir aimé son expérience en tant que conseiller.

**Janice E Savoie** : Madame le maire félicite les nouveaux candidats élus par acclamation. Elle mentionne que le rôle de Maire n'est pas évident, mais la récompense vient quand on voit les affaires se développer et avancer.

### **10. Présentation du public et / ou comités**

Aucun

## **11. Questions du public découlant de la réunion**

Monsieur Guillaume Deschênes Thériault remercie le conseil pour les bons mots à l'égard des nouveaux candidats. Il demande pourquoi à quelques semaines des élections, le conseil a été de l'avant avec une ouverture d'appel d'offre pour les travaux d'aqueduc. Madame le maire mentionne que la raison principale est qu'avec la pandémie et ce qui se passe avec les élections, nous ne connaissons pas de date pour les résultats d'élections et l'entrée en fonction du nouveau conseil, ce pourquoi afin d'assurer la poursuite du bon fonctionnement de la municipalité aux travaux publics, le conseil prendra la décision du choix du contracteur lors de la réunion extraordinaire le 4 mai prochain.

Monsieur Cédric Léonard remercie le conseil pour leurs bons mots à l'égard des nouveaux conseillers élus par acclamation. Monsieur Léonard fait une suggestion : Est-ce possible de prolonger le contrat d'un mois après l'assermentation des nouveaux élus. De cette façon, le nouveau conseil pourrait prendre part à la décision. Madame le maire mentionne que le conseil va en discuter ensemble. Madame Raymond ajoute que ça faisait déjà quelques temps que la Greffière avait avisé le conseil que le contrat était échu. La révision complète du document a fait en sorte que l'appel d'offre a sorti plus tard que prévu.

Monsieur Guillaume Deschênes Thériault demande quels sont les problèmes que la nouvelle loi sur l'administration du code du bâtiment peut apporter. Madame le maire répond que plusieurs restrictions et exigences ont été apporté et complique la construction de plusieurs bâtiments accessoires (garages, sheds, gazebos). Une copie de la nouvelle réglementation est remise aux citoyens présents. Elle mentionne que plusieurs maires du Restigouche s'y opposent et feront pression au gouvernement.

Monsieur Roger Huard demande quand la rue Notre-Dame sera réparée. Madame le maire répond que le projet est au montant de 4,1 millions. Le conseil tente de négocier avec le gouvernement provincial afin que la Municipalité ne soit obligée de déboursier au complet le manque à gagner.

Monsieur Denis Couturier demande si l'ouverture du poste de l'agente de développement peut être reportée. Il aimerait revoir la liste de tâches. Madame le maire prend la parole et mentionne que le conseil municipal a un employé, qui est le directeur général. Celui-ci est responsable de toute les embauches. Le conseil municipal ne s'implique pas dans les décisions. Monsieur Couturier demande qui a sorti le poste. Madame le maire mentionne que c'est la directrice générale.

**12. Date de la prochaine réunion :** Réunion extraordinaire le 4 mai 2021.

**13. Levée de la réunion :** Proposée par Carole Doyle à 20h26.

---

Éric Gagnon, Maire

---

Carole Tremblay, greffière